

Confrontée à la crise sanitaire depuis bientôt un an, comme toutes les fédérations sportives, la F.F.P.J.P. sait que l'année 2021 est à haut risque. Le monde du sport amateur subit de plein fouet l'arrêt des activités. Le manque de pratique lors de la saison 2020 a amené les licenciés à s'interroger sur les finances de la fédération.

Jean-Marie Maraux, Trésorier Général de la F.F.P.J.P., apporte des réponses sur le fonctionnement de la F.F.P.J.P. et sur ses finances en toute transparence.

2021 sera l'année où l'on tourne la page de cette crise sanitaire, mais il est encore difficile de savoir quand exactement. La F.F.P.J.P. souhaite malgré tout maintenir toutes les compétitions possibles ?

Exactement. **Nous avons le souhait de reprendre au plus vite et de maintenir tout ce qui est possible au calendrier.** Nous avons plusieurs hypothèses de reprises selon le moment où nous obtiendrons un feu vert de L'État. J'espère que nos licenciés prennent maintenant conscience que face à des décisions gouvernementales ou préfectorales, la

F.F.P.J.P. ne peut qu'appliquer les mesures de L'État. Les mondes de la culture, du tourisme, de la restauration et bien d'autres souffrent largement autant que nous et l'on voit bien que les restrictions sont générales.

Nous comprenons la frustration des licenciés mais qui peut croire que la fédération approuve cette situation ? Qui peut croire qu'on se satisfait de la saison 2020 qu'on a connue ? Il n'y a pas d'un côté les dirigeants et de l'autre les pratiquants. Nous sommes tous dans le même bateau et nous avons tous la même volonté de voir les compétitions reprendre. **D'ailleurs, la fédération, ce n'est pas juste le comité directeur qui la dirige, la fédération c'est chacune et chacun des licencié(e)s qui la composent.** Tous les dirigeants bénévoles, de tous les niveaux : club, comité départemental, comité régional ou fédéral ont été atterrés de connaître pour la première fois une saison sans Championnat de France. On n'aurait jamais pu imaginer un tel scénario il y a un an.

Chacun doit comprendre qu'aucune des annulations ou des interdictions qui nous ont touchés ne sont de notre responsabilité. Les licenciés se tournent vers leur fédération c'est un réflexe logique, **mais ce sont bien les autorités publiques qui n'autorisent pas la pratique du sport amateur, pas la F.F.P.J.P.** Ce n'est pas non plus la F.F.P.J.P. qui a choisi que les compétitions de haut-niveau pouvaient elles se tenir. Ce sont des décisions gouvernementales.

On sait que 2021 sera l'année de la reprise, à un moment ou à un autre, le plus tôt sera le mieux. Nous serons prêts le moment venu.

Que répondez-vous aux licenciés qui s'interrogent sur le coût de la licence ?

De très nombreux licenciés ignorent le fonctionnement des finances de la fédération. Nous avons très certainement une responsabilité à ce niveau, par manque de pédagogie. Je veux tout d'abord souligner que, tous ceux qui ont eu une licence dans une autre fédération sportive, ou qui ont des enfants licenciés ailleurs, savent que **le prix de la licence de la F.F.P.J.P. est parmi les plus bas dans le monde du sport.** C'est un fait incontestable.

Ce qu'il faut expliquer, c'est que la part qui revient à la F.F.P.J.P. sur chaque licence est de 12€ pour un adulte ou un junior et de 7€ pour les benjamins – minimes - cadets. Nous nous sommes aperçus que de très nombreux licenciés imaginent que la F.F.P.J.P. encaisse la totalité du prix de la licence. Non ! **Nous percevons seulement la part fédérale.**

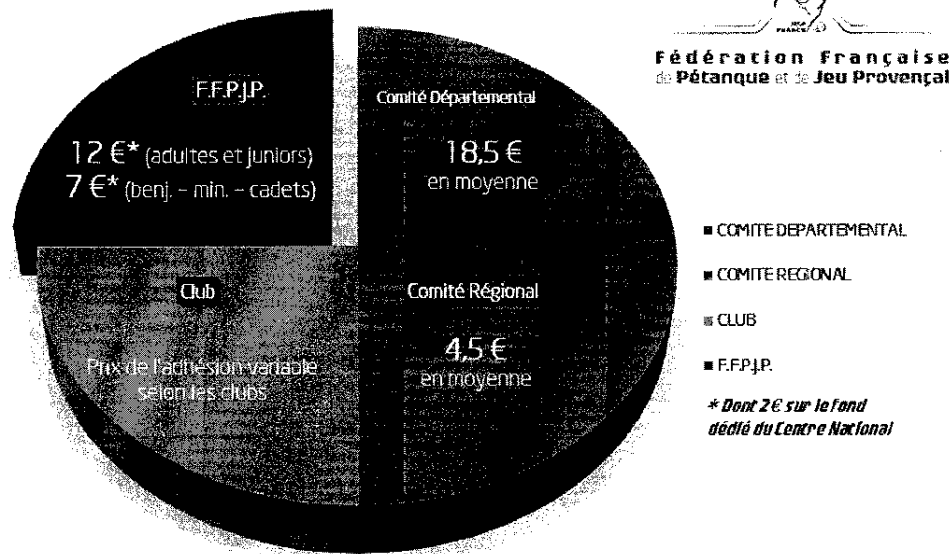
Donc, pour prendre un exemple concret, un licencié adulte qui paie sa licence 35€ apporte une part de 12€ à la fédération. Le reste est divisé en parts qui font vivre le club (pour ceux qui prennent une part), le comité départemental et le comité régional. Et ces parts sont variables selon chacune de ces entités.

Prendre une licence, s'acquitter d'une cotisation, **c'est donc faire vivre toutes ces structures.** Pour que de compétitions aient lieu, il faut des bénévoles qui œuvrent dans

des associations, à tous les niveaux. Pour que les qualificatifs aux Championnats de France si appréciés de nos licenciés aient lieu, qu'ils soient départementaux ou régionaux, il faut des comités qui gèrent leur organisation. Et notre fédération propose un panel de compétitions très divers : les concours départementaux, régionaux, nationaux... Les qualificatifs aux Championnats de France. Les compétitions par club. Tout cela est géré par des équipes de bénévoles dans les comités, ne l'oublions jamais. **Et la licence permet à tout cela d'exister.**

« LA LICENCE FAIT VIVRE TOUTE LA CHAÎNE DE NOS SPORTS »

Répartition du tarif de la licence F.F.P.J.P.
Moyenne nationale = 35€ (hors part club)



Le débat a notamment porté sur l'augmentation de 2€ de la part fédérale. Expliquez-nous pourquoi ?

Cette augmentation a été votée par le Congrès en janvier 2019, **un an avant la crise sanitaire**. 75% des comités départementaux ont approuvé cette augmentation de 2€ de la part fédérale, **tout simplement parce qu'elle correspond à un projet**.

La F.F.P.J.P. dispose d'un siège à Marseille depuis 1994. Ce siège n'est plus du tout aujourd'hui adapté à la situation de la fédération. Le bâtiment est très ancien et nous y sommes installés depuis plus de 25 ans. Les locaux ne sont plus assez grands par rapport au nombre d'employés que nous avons actuellement et par rapport à notre activité. Le quartier n'est pas accessible facilement. **Il y a donc une vraie nécessité de construire un nouveau siège administratif.**

La F.F.P.J.P. projette aussi la création d'un Centre National de la Pétanque et de Jeu Provençal. Toutes les grandes fédérations sont dotées de ce genre d'équipement. Il

accueillera ainsi son nouveau siège administratif pour les salariés et les instances dirigeantes, son Centre de Formation avec des salles adaptées. Sur le plan sportif, la construction d'un boulodrome couvert et de jeux extérieurs est prévue. Ce qui nous permettra d'accueillir différentes activités tout au long de l'année pour la Fédération mais aussi des clubs et Comités locaux. Le but est d'en faire la « Maison de la Pétanque et du Jeu Provençal », un lieu de vie et d'échange ouvert à tous les acteurs de nos disciplines.

Ces 2€ seront donc affectés à un compte spécifique destiné à financer ce projet. Dans un premier temps, nous devons augmenter nos fonds propres qui seront nécessaires aux garanties bancaires demandées et à notre capacité de financement du projet. **La fédération n'a pas sollicité cette augmentation pour accroître sa trésorerie, mais pour financer ce projet de construction du nouveau siège et d'équipements dont nous avons besoin.**

Parmi les questions récurrentes des licenciés, beaucoup portent sur le fait que la F.F.P.J.P. a eu moins de dépenses en 2020 du fait de la saison abrégée. Qu'en est-il ?

C'est exact, comme n'importe quelle association, club ou comité, nous avons eu moins de dépenses en 2020. Mais la fédération a une base de frais fixes, qui correspondent à la masse salariale et aux frais de fonctionnement. **Cette base atteint les 1.5 million d'euros par an. Ce sont les dépenses incompressibles chaque année.** Certes, la saison 2020 ne s'est pas déroulée normalement, mais nous avons eu des dépenses malgré tout. La Coupe de France, par exemple, est allée à son terme. Cette compétition qui séduit tant de clubs est un poste très important de dépense en remboursement des frais afférents aux clubs et en termes d'organisation des phases finales. Dès les tours de zones et jusqu'à la finale, la fédération indemnise les clubs qualifiés, ce qui représente 100 000€ au total.

Par ailleurs, nous avons une gestion responsable des finances, nous savions que 2020 ne serait pas l'année la plus difficile et que 2021 serait beaucoup plus complexe d'un point de vue financier pour tout le monde. **Ces économies nous seront indispensables en 2021.**

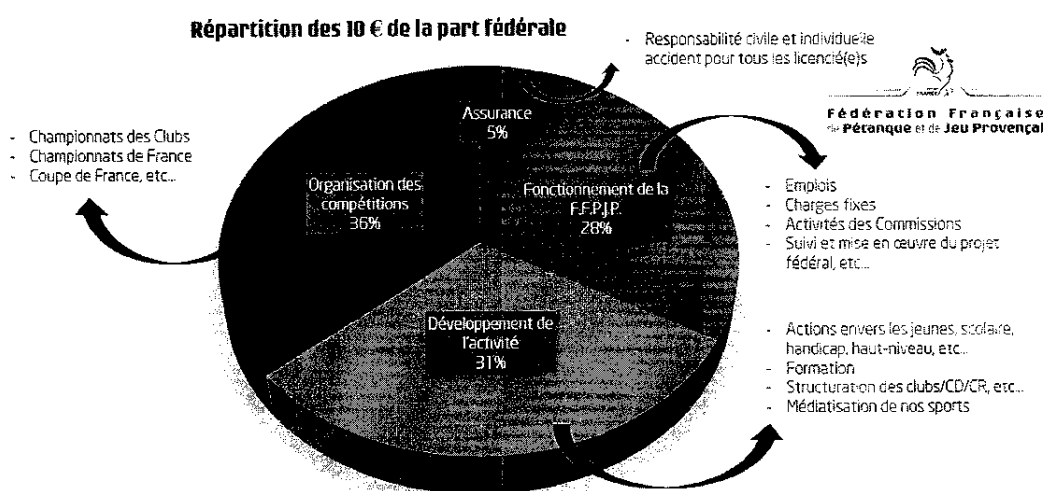
Quelles sont les actions déjà décidées par la F.F.P.J.P pour 2021 ?

Nous avons provisionné des sommes dans le but de **maintenir un maximum d'activités en 2021 et de soutenir les acteurs de nos sports.** Nous serons par exemple en mesure d'aider les organisateurs des nationaux par la **gratuité des frais d'inscription au calendrier** pour ceux qui ont été annulés en 2020 et nous avons validé **une aide financière pour la création de concours nationaux Jeunes et Féminins.** Nous avons également prévu en 2021 une semaine de solidarité, visant à l'organisation **d'actions de soutien aux structures en difficultés.** Nous avons également créé le Trophée des Pépites, compétition cent pour cent jeunes et inédite. **Au total, le plan de relance national des activités et de soutien dépasse les 700 000€.**

Les dépenses non réalisées en 2020 seront donc intégralement consacrées à la relance et aux différentes aides.

De leur côté, les comités départementaux et régionaux vont dans le même sens et sont à l'œuvre pour accompagner leurs clubs et les soulager face à des difficultés liées à la crise.

« LES RECETTES BUDGETAIRES REPARTENT VERS LES LICENCIÉ(E)S »



Justement, d'où proviennent les finances de la fédération ?

A ce sujet il faut être clair : **75% de nos recettes viennent des affiliations, des licences et des mutations.** Les 25% restants proviennent des diverses activités de la fédération (formation, droits d'inscription, subventions...).

Autrement dit, **notre bonne santé financière repose principalement sur le nombre de licenciés.** En temps normal, c'est une grande force car nous sommes autonomes financièrement et n'avons pas besoin d'apports extérieurs. En temps de crise, cette situation très délicate ne peut qu'affecter dangereusement nos finances.

C'est pourquoi j'insiste, **la fédération n'est en rien à l'origine des interdictions de pratique.** Elle les subit et les regrette comme tout le monde. **Et si nos licenciés nous fuient, c'est tout l'édifice qui est pénalisé. La licence fait vivre toute la chaîne de nos sports.**

Dans le budget de la F.F.P.J.P., une grande partie est « redistribuée » aux pratiquants. Précisez-nous cela ?

Tout à fait. **Environ un tiers de notre budget repart directement vers les licenciés.** Il s'agit de l'organisation des diverses compétitions ouvertes à tous les licenciés (Championnats des Clubs, Coupe de France, Championnats de France), des remboursements de frais des participants, des actions de développements et de promotion envers les jeunes, des dépenses consacrées à la médiatisation de nos sports

(WEB TV et TV), de l'assurance des licenciés... Tout compris, **cela représente 1.5 millions d'euros de dépenses.**

Le reste du budget est évidemment consacré au développement de nos pratiques et aux frais qui en incombent. Il s'agit de la politique fédérale, basée sur le projet fédéral en adéquation avec les attentes du Ministère des Sports.

Notre discipline Pétanque est reconnue sport de haut-niveau par notre Ministère. A ce titre, la part de notre budget relative à la partie haut-niveau, c'est-à-dire l'ensemble des collectifs Jeunes, Espoirs, Féminins et Masculins, se porte à 280 000€ (dont 64 000€ de subvention publique), soit 6% de notre budget fédéral.

La F.F.P.J.P. a une trésorerie qui est saine, sa gestion est sérieuse, mais contrairement aux idées reçues, nous n'avons pas de réserves inépuisables.

2021 sera tout simplement cruciale pour l'avenir de nos deux disciplines sportives et je compte sur des équipes dirigeantes soudées et unies à tous les niveaux de notre organisation fédérale. Et surtout je compte sur nos licenciés qui se doivent d'apporter leur soutien sans faille à nos structures afin de faire face ensemble à cette crise sanitaire sans précédent et ainsi permettre de sauvegarder le développement de nos si belles disciplines sportives, la Pétanque et le Jeu Provençal.



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

13 Rue Trigance - 13 002 Marseille

ffpjp.siege@petanque.fr - 04 91 14 05 80

Site internet : www.ffpjp.org

Cet email a été envoyé par le compte officiel de la F.F.P.J.P.

[Cliquez ici pour vous désabonner.](#)